



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

anciens combattants : personnel

Question écrite n° 43289

Texte de la question

L'intégration du secrétariat d'Etat à la défense en charge des anciens combattants au sein du ministère de la défense suscite certaines inquiétudes et attentes légitimes de la part de son personnel sur le reclassement des agents en place dans les 19 sites des services déconcentrés. Ces personnels souhaitent connaître rapidement les mesures, possibilités et les aides concrètes de reclassement au sein du ministère de la défense ou au sein d'un autre ministère. En conséquence, M. Renaud Muselier demande à M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, de faire connaître rapidement ses intentions concernant cette demande légitime.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants tient à rassurer l'honorable parlementaire quant au maintien des services de proximité que constituent les directions interdépartementales des anciens combattants. Ces services qui exercent des missions régaliennes sont très spécialisés et possèdent des personnels très qualifiés : il ne saurait donc être question de les faire disparaître. Une étude est actuellement menée par le secrétaire général pour l'administration sur les différentes orientations possibles concernant l'évolution des effectifs. Les conclusions devraient être connues à la fin du mois d'avril. Il s'agit en réalité de traiter un problème ancien qui consiste à adapter les besoins en personnel à la charge réelle de travail. Cette charge évolue négativement en liaison avec la baisse démographique des anciens combattants bénéficiaires d'une pension militaire d'invalidité. Cette question sera traitée site par site en s'appuyant sur les services interdépartementaux qui seront associés à la réflexion engagée par le secrétaire d'Etat, de même que les organisations syndicales. L'avenir de ces services passe d'abord par une adaptation des effectifs au niveau réel et prévisible d'activité. Cette étude pourra également s'accompagner d'une analyse des pistes d'évolution des missions actuelles et d'une recherche d'attribution de missions nouvelles. Les parlementaires seront naturellement tenus informés des évolutions qui respecteront en toute priorité les services rendus aux anciens combattants.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43289

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2000, page 1548

Réponse publiée le : 15 mai 2000, page 2988